

# DEVIS FORMATION- TARIF INDIVIDUEL

**DIPLOME D'ETAT AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2025-2026**

NIVEAU 4

RNCP : 35 832

## IFAP- Institut Supérieur Clorivière

Devis de formation menant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture pour un parcours complet.

Coût de la formation ITC (Organisme non assujetti à la TVA)	<b>6160,00</b> Euros
Nombre d'heures d'enseignement dont :	<b>1540</b> heures
✓ Enseignement en Institut de Formation	770 heures
✓ Enseignement en stage clinique	770 heures
Début de la formation	<b>25 août 2025</b>
Fin de la formation	<b>27 juillet 2026</b>
Numéro déclaration d'existence	75 11 552 63 75
Numéro SIRET :	419 684 725 00023

### Modalités de paiement :

ARRHES à verser à l'inscription <sup>(1)</sup>	<b>970 €</b>
Solde en 1 ou en 3 versements <sup>(2)</sup>	<b>5190€ (1730€ x 3)</b>
9 mensualités d'octobre à juin <sup>(2)</sup>	<b>580€X8 puis 550€ x 1</b>

#### <sup>(1)</sup> Versement d'arrhes :

**Attention ! en cas de désistement, cette somme reste acquise à l'INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE.**

#### <sup>(2)</sup> Le solde des frais de la formation est à régler :

\*Soit en 1 ou **3 versements égaux par chèques**. Ces chèques, à adresser à l'ordre de l'Institut Supérieur Clorivière, sont à remettre en début d'année et seront encaissés respectivement le 15 décembre 2025, le 15 mars et le 15 juin 2026.

\*Soit **par virement** (voir RIB page suivante) en une fois ou en 3 fois, à effectuer le 15 décembre 2025, le 15 mars et le 15 juin 2026

\*Soit en **9 prélèvements mensuels** qui auront lieu le **7** de chaque mois d'octobre 2025 à juin 2026

# DEVIS FORMATION- TARIF INDIVIDUEL

**Attention :** en cas de rétractation et de désistement de l'apprenant, passé un délai de 7 jours ouvrés après son entrée en formation, tout mois de formation débuté sera dû ainsi que 25 % du solde du coût de la formation.

Dans une condition de réciprocité, s'il devait être mis un terme à la formation de l'apprenant en cas de motifs légitimes et impérieux liés à un désengagement de l'établissement, les sommes avancées, déduites des arrhes versées au moment de l'inscription, seraient reversées au stagiaire.

Cette condition serait nulle et non avenue en cas de rupture de contrat liée à un motif disciplinaire.

Tout versement émis par une société est strictement interdit par la loi, cela étant considéré comme étant un abus de bien social.

## *Coordonnées bancaires de l'établissement pour les virements*

Banque		Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
10278		06042	00021330001	57	EUR	CCM PARIS 12/20 ST MANDE MARAICH	
Identifiant international de compte bancaire							
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)				
FR76	1027	8060	4200	0213	3000	157	CMCIFR2A
<b>Domiciliation</b> CCM PARIS 12/20 ST MANDE MARAICH 120 COURS DE VINCENNES 75012 PARIS ☎ 0 820 09 98 83 (Service 0,12 €/min + prix appel)				<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> INSTITUT SUPERIEUR CLORIVIERE 119 BOULEVARD DIDEROT 75012 PARIS			
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			

*Merci de préciser les nom, prénom et intitulé de formation dans le libellé de vos virements.*

Frais annexes à la charge de l'apprenant :

- Tenues de stages à titre individuel : pour information : 57 € à régler au mois de septembre 2025.
- Frais de dossier à régler à l'admission définitive : 100 €

Fait à Paris, le 05 mars 2025.

Cécile DUPUY-DAVIES

Directrice IFAS/IFAP

